

Ministère de l'éducation nationale et de la
jeunesse

Arrêté du 3 mai 2019

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Monsieur Patrick LAVAURE, inspecteur général de la jeunesse et des sports, adjoint au chef du service de l'inspection générale à l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, président du jury ;
- Madame Catherine THEVES, inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chargée de mission auprès du directeur des sports et de l'intérim opérationnel du centre de gestion CGO-CTS à la Direction des sports ;
- Monsieur Thibaut DESPRES, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint au chef du bureau chargé de la tutelle des établissements publics à la Direction des sports ;
- Monsieur Pascal FOGGEEA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la section des personnels techniques et pédagogiques – domaine sport au bureau des personnels jeunesse et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés à la Direction des ressources humaines ;
- Madame Dominique BILLET, inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, cheffe du bureau de l'animation territoriale à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 mai 2019,

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN